COMMUNE DE
MONTREUX

Montreux, le 26.10.2015

28/2015

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du préavis relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 491'450.- au maximum pour l'adaptation de l'infrastructure et des réseaux informatiques, ainsi que la modernisation des outils au service des travaux

Président : Olivier Raduljica (SOC)
Membres : Catherine Buchet Bulliard (UDC)
Felice Calvo (SOC)
Bassam Degerab (Les Verts)
Claude-Pascal Gay (PLR)
Patrick Grognuz (PLR)
Tal Luder (ML)
Pierre-Yves Nussbaum (SOC)
Michel Posternak (PLR) Absent(e) non excusé(e)
Bibiana Streicher (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Votre commission s'est réunie le 14 octobre 2015 à la Villa Mounsey. En présence de Messieurs Pierre Rochat, Municipal, Enrico Bergonzo, chef du service des travaux, et Patricia Genoud, cheffe du centre informatique, que nous remercions pour les précisions et les réponses apportées aux nombreuses questions.

Préambule :

M. Rochat rappelle que ce préavis s'inscrit dans le programme de regroupement de la gestion informatisée des services communaux (ERP). Il vise à remplacer certains éléments à bout de souffle (théodolite et logiciel de dessin), à permettre des synergies souhaitées avec les services informatiques de communes voisines et à répondre au souci de transparence souhaité par le Conseil en ne faisant plus passé ces dépenses directement par le budget.

Discussion générale :

Les commissaires félicitent la Municipalité pour sa transparence. Un commissaire souhaite que le Conseil soit également informer du plan de stratégie d'investissement informatique à long terme. M. Rochat souligne que ce document doit et sera établi puis mis à notre

disposition.

La réponse à la première question portant sur l'utilisation des Wifi communaux, nous montre que pour le Wifi sur les quais (allant de Chillon au port de Clarens), la demande est croissante et qu'il y a de gros besoins selon les événements et les périodes de la semaine. Quant au Wifi des bâtiments communaux avec accès personnalisé, la fibre optique répond bien aux besoins actuels mais surtout aux potentiels futurs.

Quant à la proportionnalité entre investissements et utilisations notamment pour la fibre optique, nous apprenons qu'il s'agit là de finaliser la liaison de différents bâtiments communaux. La liaison du stade est ainsi une étape qui permettra à terme de relier la piscine de la Maladaire ainsi que l'établissement horticole communal. Un des grands avantages de la fibre optique est qu'elle ne vieillit pas. Montreux a été précurseur dans son installation (dès 1984).

Certains commissaires regrettent que le raccordement du stade en fibre optique n'ait pas été intégré au projet initial et qu'il faille des coûts supplémentaires pour réparer cet oubli.

A la question sur une éventuelle compatibilité du réseau de fibre optique avec l'évolution des technologies de la diffusion (technologie broadcast notamment), il nous est répondu que des réflexions seront menées lors de l'éventuel développement du 2m2c.

Pour finir, ce réseau de fibre optique permettra à notre commune de devenir indépendante. En effet, l'alternative est la location du réseau de Swisscom à des prix assez élevés.

Ces mises à niveau permettront d'améliorer des synergies avec les communes (Vevey et Veytaux notamment). De plus, il existe un réel intérêt à travailler en phase avec l'Etat de Vaud ainsi que les écoles et les entreprises.

Nous apprenons ensuite que le passage au nouveau logiciel de dessin assisté par ordinateur (Autocad) ne devrait pas engendrer de gros coût de formation. En effet, les employés présents maîtrisant le logiciel actuel retrouveront beaucoup de similitudes chez le nouveau.

Finalement, la commission émet donc le vœu que le centre informatique soit dorénavant associé en amont dans tous les projets d'investissement importants de la commune. Ceci pour éviter à l'avenir des oublis qui seraient susceptibles de faire augmenter les coûts des réalisations.

Conclusion

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 28/2015 de la Municipalité du 4 septembre 2015 au Conseil communal relatif à
l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 491'450.- au maximum pour l'adaptation de
l'infrastructure et des réseaux informatiques, ainsi que la modernisation des outils au service des
travaux,

ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'adaptation de l'infrastructure et des
réseaux informatiques et de modernisation des outils au service des travaux ;

2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 491'450.- au maximum ;

3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;

4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux
meilleures conditions du marché ;

5. d'amortir cet investissement par un prélèvement sur le compte 9282.001 (réserves générales pour
investissements futurs ;

6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le président-rapporteur

Olivier Raduljica

9 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Olivier Raduljica (SOC)